

BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

N° 5
27/9/25

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse : [42^e session de l'Assemblée](#)

ACCÈS WI-FI public au siège de l'OACI :

Adresse : Public@Intl.Civil.Aviation

Mot de passe : ICAO80th

Horaire des séances : samedi 27 septembre 2025

Cinquième séance de la Plénière ¹	9 heures	Salle de l'Assemblée
Sixième séance du Comité exécutif	14 heures	Salle de l'Assemblée
Deuxième séance de la Commission économique	14 heures	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférence 3) 1 ^{er} étage du Centre de conférences Assad Kotaite

¹Examen du point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil. Veuillez noter qu'il est strictement interdit de prendre photos et vidéos pendant le processus de vote. Les galeries seront fermées mais la séance sera retransmise en direct (voir le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#)).

[Veuillez consulter le site web de la 42^e session de l'Assemblée \(A42\) pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ordre du jour, l'horaire et le programme des travaux](#)

Élections du Conseil par vote électronique

Pour en savoir plus sur le processus d'élections du Conseil par vote électronique, consultez la page [Procédure de vote électronique](#) ou **rendez-vous au stand d'information 34 (quatrième étage) aux horaires suivants :**

- Le lundi 29 septembre, de 9 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 heures
- Le mardi 30 septembre, de 9 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 14 heures

Séances d'hier, vendredi 26 septembre 2025

Quatrième et cinquième séances du Comité exécutif

À sa quatrième séance, tenue le vendredi 26 septembre 2025 à 9 heures, le Comité exécutif a mené à bien ses travaux sur le point 15 de l'ordre du jour (Protection de l'environnement — Dispositions générales, bruit des aéronefs et qualité de l'air locale). Ce faisant, il est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la révision de l'*Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Dispositions générales, bruit et qualité de l'air locale*, telle qu'elle était proposée par le Conseil dans la note WP/24, avec les modifications apportées durant les délibérations.

Le Comité exécutif a ensuite entamé l'examen du point 16 de l'ordre du jour (Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques). À la clôture de la séance, le Comité n'ayant pas terminé l'examen de ce point, il est convenu de poursuivre ses délibérations à sa prochaine séance, l'après-midi même, à 14 heures.

Lors de sa cinquième séance, tenue le vendredi 26 septembre 2025 à 14 heures, le Comité exécutif a mené à bien ses travaux sur les points 16 (Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques) et 17 [Protection de l'environnement — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)] de l'ordre du jour. Concluant ses délibérations, il est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la version révisée de l'*Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques*, proposée par le Conseil dans la note WP/27, avec les modifications apportées au cours des délibérations du Comité, ainsi que l'*Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)*.

Le Comité exécutif a également achevé l'examen des points 11 (Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2022, 2023 et 2024) et 19 (Le multilinguisme à l'OACI) de l'ordre du jour.

Troisième et quatrième séances de la Commission technique

La Commission technique a tenu sa troisième et quatrième séance le vendredi 26 septembre 2025, respectivement à 9 et 14 heures, la quatrième séance s'étant prolongée au-delà de 17 heures. Au cours de

ces séances, la Commission a mené à bien ses travaux sur le point 24 de l'ordre du jour (Initiatives prioritaires en matière de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne), qui portait sur les notes de travail des groupes 8 à 18, et achevé l'examen du point 25 (Autres questions à examiner par la Commission technique), couvrant les groupes 1 à 4.

La Commission technique entamera l'examen des éléments du rapport sur les points 23, 24 et 25 de l'ordre du jour à sa cinquième séance, qui doit se tenir le lundi 29 septembre 2025, à 9 heures, dans la salle de conférence 3 (1^{er} étage).

Documents de l'Assemblée

Vous pouvez consulter les documents de l'Assemblée sur la page [Documentation](#) du [site web de la 42^e session de l'Assemblée](#).

Conformément aux pratiques des Nations Unies en faveur de la durabilité environnementale, l'Assemblée délaissera le support papier. Étant donné que toute la documentation de l'Assemblée sera disponible sous forme électronique et que les délégués auront accès à Internet, il ne sera pas distribué de documents sur papier.

Consultez les affiches et les écrans dans le Centre de conférences pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application mobile, notamment un code QR que vous pourrez balayer pour un téléchargement direct. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place ou à vous rendre au comptoir d'accueil qui se trouve au foyer du premier étage.

Application mobile A42

Tirez le meilleur parti de votre expérience A42 : téléchargez l'application ICAO Meetings et sélectionnez A42 pour obtenir des renseignements sur les horaires, les mises à jour et les possibilités de mise en réseau. Pour rester informé des annonces importantes, veuillez activer les notifications dans l'application mobile (Profile → Settings → Notifications). Vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires ? Consultez le [site web de l'Assemblée](#) pour obtenir des guides et des FAQ dans toutes les langues de travail de l'OACI.

Ne manquez pas d'annonces importantes : sur l'application mobile, allez à Profile/Settings, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Allow notifications* ».

Veuillez noter que l'accès à l'application est exclusivement réservé aux **participants inscrits à l'A42**. L'application offre une gamme de fonctionnalités pour vous aider à naviguer dans l'événement, à rester informé, à participer aux séances et à recevoir des mises à jour en temps réel.

Accès, cartes d'accès prioritaire et attribution des places à la Conférence

L'accès au Centre de conférences Assad Kotaite sera limité aux délégués dûment accrédités et aux délégués résidents. Le bâtiment abritant le Secrétariat de l'OACI est réservé aux délégations résidentes, mais les délégués résidents munis d'un badge valide d'accès au bâtiment de l'OACI pourront escorter les délégués de la 42^e session jusqu'à leur bureau.

Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence. Des préposés aux réunions seront disponibles pour guider les chefs de délégation et les délégués qui les accompagnent vers les places qui leur sont attribuées.

Des **cartes d'accès prioritaire*** seront délivrées aux délégations (jusqu'à quatre pour les États membres et jusqu'à deux pour les observateurs) pour accéder aux séances qui se tiendront dans la salle de l'Assemblée. Les délégués résidents munis d'un badge valide de l'OACI peuvent entrer dans la salle de l'Assemblée pour accompagner leur chef de délégation, mais doivent détenir une carte d'accès prioritaire pour occuper un siège attribué. Les délégués munis d'une carte d'accès prioritaire sont tenus de la porter en évidence lorsqu'ils sont assis à la place qui leur a été attribuée dans la salle de l'Assemblée. Les cartes d'accès prioritaire ne seront pas nécessaires pour assister aux séances qui se tiendront dans la salle Roberto Kobeh (CR3). Les délégations observatrices recevront chacune des cartes d'accès prioritaire (deux au maximum) qui seront nécessaires pour entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page [Services de conférence et attribution des places](#).

Diffusion en direct des séances

Toutes les séances publiques seront diffusées dans les six langues sur le site web public de l'OACI. Pour rester informé des horaires de diffusion multilingue des séances publiques sur le web, veuillez consulter le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#). Les séances publiques sont également diffusées en direct sur [ICAO TV](#).

La diffusion sur place de la séance plénière ou des travaux du Comité exécutif sera également assurée dans la salle de conférence 5 (salle CR5 au 3^e étage), mais en anglais seulement.

Pour accéder aux publications de référence :

Rendez-vous à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net/> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

À retenir :

Pour en savoir plus sur l'[objectif de transformation de l'OACI](#), rendez-vous au stand TO (5^e étage).

La course de la fraternité A42 aura lieu le dimanche 28 septembre de 8 heures à 12 heures. Pour obtenir tous les détails et s'inscrire, cliquer [ici](#).

Photographie et vidéographie : Lorsque le président de séance le permet, la prise de photographies et de vidéos ne doit pas perturber les délibérations ni incommoder les délégués. Les photographes et vidéastes des délégations qui souhaitent faire des prises de vues dans la salle de l'Assemblée doivent présenter une carte d'accès prioritaire aux agents chargés de la sûreté.

Locaux du siège de l'OACI : Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés qui sont munis d'une carte d'accès à l'A42.

Skytalks : Où puis-je regarder les Skytalks de l'A42 ?

- Participants en personne : dans une salle dédiée adjacente à la salle de l'Assemblée principale de l'OACI.
- Participants à distance : les travaux de la Conférence seront diffusés en direct sur [ICAO TV](#) et seront disponibles pour un visionnement à la demande par la suite.

Santé et sécurité : La sécurité et le bien-être de l'ensemble des participants à la réunion sont la priorité absolue du Secrétariat de l'OACI. Voir les lignes directrices sur [la santé et la sécurité](#).

Salles de prière : Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de deux [salles de prière dédiées au siège de l'OACI](#). Ces espaces sont conçus pour offrir un environnement calme et respectueux pour la réflexion personnelle, la méditation et la prière.

Lieu : **Salles 4.20.35 et 4.20.36**

À partir du Centre de conférences : **L'accès se fait par la porte située à la droite des ascenseurs.**

Se restaurer près du siège de l'OACI : [Aires de restauration locales](#)

L'OACI est un environnement sans fumée : Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

Code de conduite : Les conférences, réunions et événements de l'OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement. Les participantes et participants sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée. Les incidents peuvent être signalés à l'organisateur, au délégué à la sécurité et à la sûreté ou aux chefs de délégation, le cas échéant. [Pour en savoir plus](#)